



DOSSIER DE PRESSE

**- Commémoration -
69^{ème} anniversaire de la
Victoire du 8 mai 1945**

- Jeudi 8 mai 2014 -

Contacts Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

Le Haut-Commissaire de la République, M. Lionel BEFFRE, a présidé la cérémonie de commémoration du 69^{ème} anniversaire de la célébration de la victoire du 8 mai 1945.

La cérémonie militaire a débuté à 08h30, avenue Pouvanaa a Oopa, par une revue des troupes placées sous le commandement du Contre-Amiral, commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, suivie par l'arrivée du Haut-Commissaire accompagné par les hautes autorités protocolaires de Polynésie française.



DEROULEMENT GENERAL DE LA CEREMONIE

08h15 : Arrivée du commandant des troupes
Inspection des troupes
Honneurs aux emblèmes

08h30 : Arrivée des autorités
Salut au drapeau de la gendarmerie par les autorités

08h40 : Remise de décorations
Lecture par le Haut-Commissaire de la République du message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants et de la mémoire

08h50 : Dépôt de gerbes
Minute de silence
Marseillaise
Salut aux anciens combattants, aux délégations, aux jeunes participants à la journée Défense et Citoyenneté
Départ des autorités
Fin de la cérémonie

A l'issue de la cérémonie, les autorités protocolaires et les anciens combattants ont été conviés à un rafraîchissement servi à la Résidence du Haut-Commissaire.

Contacts Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

REMISE DE DECORATIONS



Médaille militaire - remise par le commandant de la Gendarmerie pour la Polynésie française

- Major PARDOEN
- Major MONCLA

Médaille militaire - remise par le Contre-Amiral

- Adjudant Chef MANTEL



Insigne de Chevalier de l'Ordre national du mérite - remise par le Contre-Amiral

- Lieutenant Colonel DELORME
- Officier principal BASTIEN
- Commandant GREPPI
- Major GUIET



Croix de la valeur militaire - remise par le Contre-Amiral

- Adjudant Chef KELLER

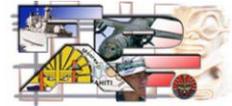


Insigne de Chevalier de l'ordre du mérite maritime - remise par le Contre-Amiral

- Premier maître CAUCHOIS

Contacts Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Message de M. Kader ARIF, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants et de la mémoire – **Jeudi 8 mai 2014 -**

Aujourd'hui, la France est rassemblée pour commémorer la fin de la Deuxième Guerre mondiale en Europe.

69 ans après la capitulation des armées nazies, nous pensons à tous nos libérateurs : aux combattants en uniforme, opérant sur les champs de bataille en 1940 comme en 1944 ; aux Forces Françaises Libres, constituées auprès du général De Gaulle pour poursuivre le combat ; aux Résistants engagés contre l'Occupant, opérant dans l'ombre ; aux Alliés, venus parfois du bout du monde, exprimer leur fidélité aux valeurs universelles de paix, de liberté et de fraternité.

En ce 70^e anniversaire de l'année 1944, la République rend un hommage solennel à tous ces combattants, artisans de notre Libération.

Ceux venus de métropole et d'Afrique-du-Nord, engagés dans la Campagne d'Italie qui entrèrent dans Rome le 4 juin 1944.

Ceux venus de près de 15 Nations, engagés dans l'opération *Overlord* qui débarquèrent le 6 juin 1944 en Normandie.

Ceux sous le commandement du Général De Lattre, venus de métropole, d'Afrique et d'Outre-mer, engagés dans l'opération *Dragoon* qui prirent pied en Provence le 15 août 1944.

Ils nous montrent ce que signifient le courage des hommes et l'esprit de solidarité. C'est par eux que la République, qui n'a jamais cessé d'exister, s'est incarnée pendant cinq ans. C'est à eux tous que nous devons ce 8 mai 1945. Le général De Gaulle l'a dit en ces termes ce jour-là : « *Pas un effort de ces soldats, de ces marins, de ces aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ces hommes et de ces femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme n'auront donc été perdus* ».

70 ans après, nous pensons aussi à tous ceux que les champs de bataille et la répression menée par l'Occupant n'ont pas emportés, à tous ceux qui sont revenus des camps de concentration et d'extermination nous conter l'horreur.

Se souvenir est un devoir et une nécessité. C'est pourquoi les anciens combattants et les anciens résistants seront mis à l'honneur. Ils témoignent du passé. Ils donnent un sens à notre présent. Ils éclairent notre avenir.

Le 8 mai 1945 constitue une date fondatrice de ce magnifique édifice qu'est l'Europe de la paix.

Les commémorations de la Seconde Guerre mondiale nous invitent, dans la fidélité du souvenir, à mesurer le chemin parcouru depuis 70 ans et les sacrifices endurés pour nous offrir la paix en héritage.

Cette paix a un nom, un espace, une histoire : c'est l'Europe. Elle a su nous préserver de la guerre et garantir la fraternité des peuples. Veillons à en assurer, ensemble, le destin.

Kader ARIF

Contacts Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr



JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ

Dans le cadre de la 69^{ème} cérémonie commémorative de la Victoire de 1945, le Haut-Commissariat de la République accueille dans ses locaux la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), le jeudi 8 mai 2014.

35 jeunes polynésiens, convoqués pour la Journée Défense et Citoyenneté, ont assisté à la cérémonie qui s'est déroulée devant le Monument aux Morts de Papeete. Cette démarche a pour but de sensibiliser les jeunes générations au devoir de mémoire.

La direction du service national (DSN), au travers ses missions et notamment l'organisation de la « journée défense et citoyenneté » (JDC, ex-JAPD), est impliquée dans la promotion de l'esprit de défense auprès de la jeunesse française. Elle participe concrètement au renforcement du lien Armée Nation et se met au service d'une politique globale en faveur de la jeunesse.

Depuis le mois d'octobre 1998, la DSN est responsable de l'organisation de la JDC qui constitue, après l'enseignement de défense en collège et lycée puis le recensement en mairie, la dernière étape du parcours de citoyenneté. Articulée autour du rappel des principes de citoyenneté et de la présentation des principaux enjeux de la défense de la Nation, cette journée est complétée par la détection des jeunes en difficulté socio-éducative et par une formation élémentaire au secourisme. Dans ce cadre général, **le centre du service national (CSN) de la Polynésie française convoque annuellement 4 500 jeunes filles et garçons, dont 75% sur l'île de Tahiti.** Ainsi, environ **130 JDC sont organisées par an dont 100 sur l'île de Tahiti.**

Le programme de la Journée Défense et Citoyenneté du 08 mai 2014

Une exposition de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre sur la citoyenneté et la seconde guerre mondiale sera installée dans la salle des archipels du Haut-Commissariat.

De 7H15 à 8H00 : Rappel du contexte général de la seconde guerre mondiale et l'engagement des Polynésiens dans ce conflit, par M. Philippe LEYDET, directeur du service des anciens combattants et victimes de guerre ;

A partir de 8H30 : Cérémonie de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 au Monument aux Morts de Papeete ;

A 10H00 : Visite du Haut-Commissaire de la République et de l'Amiral Commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, aux jeunes stagiaires de la JDC ;

Dans l'après midi : les jeunes participent à une initiation au secourisme et effectueront des tests de compréhension de langue française ;

A la fin de la journée, les jeunes stagiaires reçoivent un certificat attestant de leur participation à la JDC. Ce document est notamment exigé pour pouvoir passer le permis de conduire et pour accéder à la fonction publique.

Contacts Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr